



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

LA RÉVOLUTION DE LA CROISSANCE VERTE S'ACCÉLÈRE

*portée par la loi de transition énergétique
et les actions qui l'accompagnent*

“ C'est l'intensité et la grandeur de la tâche à laquelle nous nous sommes attelés qui nous a sans doute permis de nous dépasser nous-mêmes, de dépasser un certain nombre de clivages, d'être ensemble imaginatifs, et de comprendre que la France doit être exemplaire s'agissant de la définition de sa politique énergétique. ”

Ségolène Royal.

Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat.
Présidente de la COP



LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



-40% d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990



-30% de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012



Porter la part des énergies renouvelables à **32%** de la consommation finale d'énergie en 2030 et à **40%** de la production d'électricité



Réduire la consommation énergétique finale de **50% en 2050** par rapport à 2012



-50% de déchets mis en décharge à l'horizon 2025



Diversifier la production d'électricité et baisser à **50%** la part du nucléaire à l'horizon 2025



RENDRE LES BÂTIMENTS ET LES LOGEMENTS ÉCONOMES EN ÉNERGIE

- 1_ Le crédit d'impôt transition énergétique : 30% du montant des travaux, dans la limite de 8 000€ de travaux pour une personne seule et de 16 000€ pour un couple.
- 2_ L'écoprêt à taux zéro pour financer les travaux de rénovation énergétique. Il est cumulable avec le crédit d'impôt transition énergétique.
- 3_ Des plates-formes de rénovation énergétique pour accompagner les particuliers dans leurs travaux de rénovation. **Numéro : 0 808 800 700 (service gratuit + prix appel).**
- 4_ L'obligation de réaliser des travaux de rénovation énergétique lors de travaux de ravalement de façade, de réfection de toiture ou de transformation de combles.



DONNER LA PRIORITÉ AUX TRANSPORTS PROPRES

- 5_ Des déplacements propres, plus économes et moins polluants avec l'incitation à acheter des véhicules propres : pour les particuliers, le nouveau bonus voiture électrique de 10 000 € depuis le 1^{er} avril 2015, pour remplacer un vieux diesel polluant.
- 6_ Les plans de mobilité d'entreprise pour favoriser le covoiturage entre salariés et économiser du carburant.

5 principes fédérateurs



Création d'emplois



Baisse des factures

- 7_ Le crédit d'impôt de transition énergétique pour financer l'installation à domicile de points de recharge pour un véhicule électrique.
- 8_ Une incitation à réaliser les trajets domicile-travail à vélo et une aide fiscale pour les entreprises.



VISER UN OBJECTIF ZÉRO GASPILLAGE, FAIRE DES DÉCHETS D'AUJOURD'HUI LES MATÉRIAUX DE DEMAIN

- 9_ L'expérimentation de l'affichage de la durée de vie pour plusieurs produits de consommation, par exemple dans le domaine de l'électroménager.
- 10_ Le contrôle de l'obsolescence programmée, stratagème par lequel un bien voit sa durée de vie sciemment réduite dès sa conception.
- 11_ L'interdiction des sacs plastique jetables et non compostables : le recyclage de tous les plastiques sera progressivement élargi, y compris pour les films alimentaires.
- 12_ La lutte contre le gaspillage alimentaire : des démarches lancées dans tous les services de restauration collective de l'État et des collectivités, notamment les cantines scolaires.



MONTER EN PUISSANCE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- 13_ La possibilité de financer des projets d'énergies renouvelables pour les citoyens et les collectivités locales.
- 14_ La généralisation du permis unique pour l'éolien, la méthanisation et l'hydroélectricité.
- 15_ Le soutien au développement de 1 500 méthaniseurs en 3 ans pour produire de l'énergie (biogaz) à partir de déchets agricoles.
- 16_ Une nouvelle prime de soutien aux énergies renouvelables électriques et nouveaux appels d'offre.



LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

- 17_ Les consommations d'électricité et de gaz seront mieux maîtrisées grâce à l'installation de compteurs intelligents d'électricité (Linky) et de gaz (Gazpar).
- 18_ Un chèque énergie est créé pour aider les ménages aux revenus les plus modestes à régler leur facture d'énergie avec 4 millions de bénéficiaires (soit +1,3 million).
- 19_ La performance énergétique devient l'un des critères du logement décent.
- 20_ 30 % des financements issus des certificats d'économie d'énergie seront dédiés à la lutte contre la précarité énergétique (à l'image du programme Habiter mieux de l'ANAH).



*Objectif
climat*



*Santé et qualité
de vie*



*Zéro
gaspillage*



Tous se mobilisent



LES TERRITOIRES

- 400 territoires à énergie positive pour la croissance verte.
- 153 territoires zéro déchet, zéro gaspillage.
- Les territoires de la transition énergétique doivent assurer la mobilisation locale des entreprises des filières économiques d'avenir de la croissance verte.
- Parvenir à l'autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer en 2030.



LES FILIÈRES DE LA CROISSANCE VERTE

- **Rénovation thermique des bâtiments** : un potentiel de 75000 emplois dans les entreprises et chez les artisans du bâtiment grâce à l'accélération des chantiers.
- **Usine du futur** : un des objectifs du plan industriel concerne la sobriété énergétique.
- **Réseaux électriques intelligents** : 35 millions de compteurs intelligents Linky (électricité) et 11 millions

de compteurs Gazpar (gaz), pour un investissement de 6 milliards d'euros et 11000 emplois attendus.

- **Énergies renouvelables** : dans le secteur des énergies marines, 10 000 emplois en jeu pour une France chef de file en Europe.
- **Automobile** : autonomie et puissance des batteries, bornes de recharge électrique, voiture pour tous consommant 2 litres aux 100 km, une stratégie industrielle innovante pour une mobilité propre.
- **Matériaux verts** : industries du bois, chimie verte et biocarburants au service de l'économie de l'après-pétrole.
- **Recyclage** : l'économie circulaire, un secteur en forte croissance.



L'ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

- **Les ministères doivent être exemplaires dans cette transition**, afin que tous les acteurs se sentent encouragés à s'engager, à leur échelle, dans une démarche analogue.

En 2015, le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a lancé un ensemble d'actions concrètes, collectives et individuelles et élaboré de façon participative un plan d'action sur la période 2015-2020.

- **Toutes les rénovations lourdes** portant sur des bâtiments de l'État comprennent un volet performance énergétique et un volet performance carbone.
- **Pour les trajets urbains**, tous les services du ministère sont équipés en véhicules électriques. En administration centrale, tous les véhicules neufs sont électriques.
- **Le tri sélectif des déchets** avec apport individuel dans des conteneurs collectifs est mis en place en administration centrale.
- **Les imprimantes et photocopieuses** du ministère sont configurées par défaut en recto verso.

 www.developpement-durable.gouv.fr
 www.votreenergiepourlafrance.fr

 @ecologiEnergie #LoiRoyal
 France Écologie Énergie

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER